

DATE DE CONVOCATION : 14 AVRIL 2026
DATE D’AFFICHAGE : 14 AVRIL 2026
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 17
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12
NOMBRE DE VOTANTS : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Eric BLIN

PRÉSENTS : Mme BOSQUET Carole, Mme DARSY Nadia, Mme GUILBERT Maggy, Mme LEGRAND Delphine, Mme BECQUET Bernadette, Mme BINET Rebecca, Mme DESTIERDT Rose. Mme DUCATEZ Justine, Mme GREVET Marie-Bernadette, M. PENEZ Jean-Noël, M. TARTART Patrick.

ABSENTS : Mme LEBLANC Vanessa, Mme LISE Juliette (procuration à M. BLIN Eric), Mme TEMPERVILLE Christine (procuration à Mme LEGRAND Delphine), M. VANGROOTENBRUELE Alvin (procuration à Mme GUILBERT Maggy), Mme DARSY Elodie (procuration à Mme DARSY Nadia).

N°2026/010 DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CCAS A L'UDCCAS

Exposé des motifs

Buts de l'UDCCAS :

L'Union Départementale, régie par la loi du 1er Juillet 1901 (ou du 19 avril 1908) et le décret du 16 Août 1901, est un moyen d'action politique et technique au niveau départemental, au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Dans le respect du projet associatif de l'UNCCAS, l'Union Départementale a pour buts :

- De regrouper les centres communaux et intercommunaux et les personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant une activité d'action sociale régie par le Code de l'action sociale et des familles du département concerné, lesquels doivent être par ailleurs membres de l'UNCCAS.
- D'assurer une représentation locale à ses membres et de contribuer à celle assurée au niveau national par l'UNCCAS. A l'exception de la représentation en justice des intérêts des CCAS/ CIAS assurée par l'Union Nationale, l'Union Départementale défend au plan départemental, par tous moyens appropriés, les droits et intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et de tout organisme public ou privé.
- De promouvoir ses membres ainsi que leur action en valorisant leur savoir-faire et en apportant sa contribution au débat public sur les politiques sociales. En lien avec l'Union Nationale, elle favorise la création et le bon fonctionnement des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.
- De coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau local qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci.

Composition de l'Assemblée Générale de l'Union Départementale :

- Tous les adhérents de l'UNCCAS dans le département cotisations
- Les membres du Conseil d'administration de l'Union Départementale du Nord.

Un membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'Union Départementale.

Un membre du Conseil d'administration empêché peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'administration.

Les personnes habilitées à représenter les CCAS/ CIAS au sein des instances de l'Union Départementale doivent être élus ou administrateurs au sein du Conseil d'administration de ces établissements.

Election du conseil d'administration de l'UDCCAS

L'Assemblée Générale élit le Conseil d'administration de l'Union Départementale parmi ses membres ; elle procède à tout remplacement de membre dans l'hypothèse d'une vacance de siège.

Les membres élus du Conseil d'administration sont désignés au plus tard dans les six mois après les élections municipales lors de l'assemblée générale de l'UDCCAS.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour la durée du mandat municipal.

Election du bureau de l'UDCCAS

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- Un Président ;
- Un ou plusieurs Vice-Présidents ;
- Un Secrétaire, et s'il y a lieu, un Secrétaire adjoint ;
- Un Trésorier, et s'il y a lieu, un Trésorier adjoint.

Désignation d'un représentant du Conseil d'Administration du CCAS à l'Assemblée Générale de l'UDCCAS

Le CCAS de WATTEN étant adhérent à l'UNCCAS et à l'UDCCAS du NORD, il convient de désigner un représentant du conseil d'administration pour siéger avec droit de vote à l'assemblée générale (Cde l'UDCCAS du NORD.

Monsieur le président du CCAS propose la désignation de M. Jean-Noël PENEZ.

Vu, les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action sociale du Nord

Considérant qu'il est important d'avoir un représentant du CCAS de WATTEN siégeant à l'assemblée générale de l'UDCCAS du NORD.

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : de confirmer l'adhésion du CCAS de WATTEN aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS du NORD ;

Article 2 : de désigner Monsieur PENEZ Jean-Noël comme représentant du CCAS de WATTEN, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS du NORD et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS à l'assemblée générale de l'UDCCAS du NORD;

Adopté à l'unanimité.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.



POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Eric BLIN.